

Lomé, le

**27 OCT 2023**

## COMMUNIQUE

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche informe les étudiants ayant obtenu le **BAC II 2023 ou la licence avec la mention bien ou plus** et désireux de poursuivre les études en licence ou master dans une université indienne qu'ils peuvent introduire une demande comportant les pièces suivantes :

- une demande adressée au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- une copie du certificat de nationalité togolaise,
- une copie de l'acte de naissance,
- une copie du dernier diplôme et de son relevé de notes,
- une copie du relevé de notes ou de l'attestation du Bac II ;
- un formulaire (à retirer à la DBS).

Les candidats peuvent postuler prioritairement dans les domaines suivants : sciences et sciences de l'ingénieur, informatique, intelligence artificielle, robotique, actuariat, équipement biomédical, agronomie et équipement agricole.

**Le dépôt des dossiers de demande de bourse se fera au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche jusqu'au au 3 novembre 2023.** Les demandes envoyées par mail ne sont pas acceptées. Toute demande introduite hors délai ne sera pas prise en compte.

**NB** : avoir un passeport en cours de validité est vivement souhaité.



**Prof. Majesté N. Ihou WATEBA**